

** LECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCLAMATION DES R SULTATS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l' ducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu les statuts de l'Universit  de Tours ;

Vu la d cision du pr sident n DAJP/2024-124 en date du 13 mai 2024 relative   l' lection des repr sentants des personnels au sein des conseils centraux de l'universit  de Tours ;

Vu les proc s-verbaux des op rations  lectorales auxquelles il a  t  proc d  par voie  lectronique les 16 et 17 octobre 2024 ;

D CIDE**Article 1 : Proclamation des r sultats**

Conform ment aux proc s-verbaux annex s   la pr sente d cision, sont proclam s  lus :

COLLEGE	NOM	PRENOM	LISTE
Coll�ge Professeurs des universit�s et assimil�s	ROINGEARD	Philippe	Pour une universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine
Coll�ge Professeurs des universit�s et assimil�s	ROBIN-SABARD	Olivia	Pour une universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine
Coll�ge Professeurs des universit�s et assimil�s	LAFFEZ	Patrick	Pour une universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine
Coll�ge Professeurs des universit�s et assimil�s	FOUQUEREAU	Evelyne	Pour une universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine
Coll�ge Professeurs des universit�s et assimil�s	MIRZA	Daniel	Pour une universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine
Coll�ge Professeurs des universit�s et assimil�s	HUGUET	Elisabeth	Pour une universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine
Coll�ge Professeurs des universit�s et assimil�s	HUVER	Emmanuelle	L'Universit� Ensemble
Coll�ge Professeurs des universit�s et assimil�s	GIACOMETTI	Arnaud	L'Universit� Ensemble
Coll�ge Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur	ROURE-HORARD	Marie-Pierre	Pour une Universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine
Coll�ge Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur	BIDEAU	Alain	Pour une Universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine
Coll�ge Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur	OUDIN	Audrey	Pour une Universit� Ambitieuse, Responsable, Humaine

Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur	DAVID	Mickaël	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur	THOMAS-TAILLANDIER	Delphine	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur	DALLET-CHOISY	Sandrine	Université d'avenir(s)
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur	MIQUEL	Marine	L'Université Ensemble
Collège Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheur	TER MINASSIAN	Hovig	L'Université Ensemble
Collège BIATSS	LOPES-BRULE	Laëtitia	Université d'Avenir(s)
Collège BIATSS	BOUCHER	Valérian	Université d'Avenir(s)
Collège BIATSS	MEUNIER	Julien	L'Université Ensemble
Collège BIATSS	THIBAUT	Emmanuel	ALTERNATIVE
Collège BIATSS	BAUDET	Gwenaëlle	ALTERNATIVE
Collège BIATSS	BOUDET	Claude-Emmanuel	ALTERNATIVE

Article 2 : Début du mandat

Conformément à l'article L. 712-3, III du Code de l'éducation, le mandat des membres élus court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection de la Présidente ou du Président de l'université.

Article 3 : Affichage des résultats

La présente décision sera publiée au recueil des actes de l'établissement et affichée dans les locaux.

Fait à Tours, le 18 octobre 2024

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours
M. le Président de la commission des opérations électorales
Direction des affaires juridiques et du patrimoine
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1